

DELIBERATION N° 2015/141

Autorisant l'attribution de subventions à divers organismes et associations à caractère sportif - exercice 2015

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 4 juin 2015.

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2014/475 du 18 décembre 2014, approuvant le budget primitif 2015 de la Ville de Dumbéa,

VU la note explicative de synthèse n° 2015/31 du 29 avril 2015,

La réunion conjointe des commissions municipales intitulées « sport, culture, animation, vie associative » et « administration générale et finances » entendue en séance du 21 mai 2015.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Dans le cadre de la politique sportive de la commune, il est proposé d'attribuer des subventions aux associations et organismes suivants :

Association ou organisme	Objet	Montant
ASSOCIATION DUMBEA NATATION	Organisation de stages pendant les vacances, Mise en place de nouvelles pratiques "grand public".	175 000
TENNIS CLUB D'AUTEUIL	Organisation d'un tournoi territorial « jeunes », Organisation d'un tournoi international, Organisation de stages pendant les vacances.	125 000
DUMBEA SQUASH CLUB	Organisation d'un tournoi international, Organisation de stages pendant les vacances, Section sportive scolaire.	125 000
ASSOCIATION DES CAVALIERS DE DUMBEA	Organisation d'un tournoi Grand prix de la Ville de Dumbéa, Organisation de stages pendant les vacances.	75 000
ASSOCIATION BADMINTON CLUB DUMBEA	Organisation d'un tournoi territorial « jeunes », Organisation de stages pendant les vacances.	75 000
ASSOCIATION CYCLISTE LE NICKEL SLN	Participation au Tour cycliste de Nouvelle-Calédonie, Partenariat pour une équipe SLN DUMBEA.	50 000
CLUB D'ACTIVITES SUBAQUATIQUES	Organisation de sessions de baptême à la piscine de Koutio.	50 000
PIROGUE CLUB DE DUMBEA	Participation dans le cadre du jumelage FDV.	50 000
SPORTING INTERNATIONAL KARATE KATIRAMONA	Organisation de stages pendant les vacances.	50 000
AIKIDO CLUB DE DUMBEA	Journée portes ouvertes.	50 000
AUTEUIL AIKIDO CLUB DE DUMBEA	Journée portes ouvertes.	50 000
UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU 1 ^{ER} DEGRE	Organisation de compétitions scolaires sur la commune.	150 000
	TOTAL	1 025 000

ARTICLE 2/

Le Maire est habilité à signer, le cas échéant, les conventions de partenariat définissant les obligations des associations et organismes subventionnés.

ARTICLE 3/

Les dépenses correspondantes, d'un montant d'un million vingt-cinq mille francs (1 025 000) CFP seront imputées au chapitre 65, intitulé « autres charges de gestion courante », article 6574 du budget de fonctionnement de la Ville, exercice 2015.

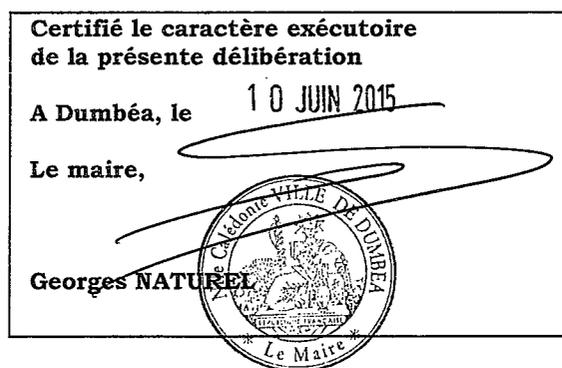
ARTICLE 4/

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de trois mois à compter de publication.

ARTICLE 5/

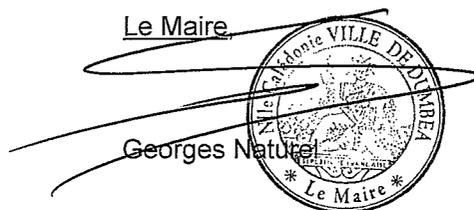
Le Maire et le Trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 4 JUIN 2015



POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 4 JUIN 2015



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.G	-	1
AFFICHAGE	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	2
SERVICE DES SPORTS	-	1
DCJSP	-	1
DAF	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1
BENEFICIAIRES	-	12